
PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT DE MISE EN ŒUVRE
DU CADRE INTEGRE RENFORCE

AMI N°0003/MCICL/PRMP/SMOCIR

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CABINET NATIONAL EN VUE DE LA MISE A JOUR DE LA
POLITIQUE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE
(PNDC)**

SERVICE DE CONSULTANTS

I- Le Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Consommation Locale (MCICL) a obtenu du Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR) un don pour couvrir les coûts du Projet d'Etude de mise à jour de la Politique National de Développement du Commerce (PNDC) **dans la phase 2** du Cadre Intégré Renforcé. Le Projet a l'intention d'utiliser la somme accordée au titre de ce Don pour effectuer des paiements au titre du marché de services de consultants pour la mise à jour de la Politique National de Développement du Commerce (PNDC).

II- Les principales tâches de la mission se résument en quatre (04) points :

A) Bilan diagnostic actualisé du secteur

L'objectif visé par ce volet est de disposer d'un "état des lieux" du secteur du commerce au Togo permettant de :

- situer son importance relative dans l'économie nationale : notamment sa contribution à la formation du PIB et à la création d'emplois ;
- décrire et évaluer les éléments constitutifs du secteur ;
- ressortir un bilan de la mise en œuvre de la version actuelle de la Politique nationale de développement du commerce (PNDC, 2011) ;
- mettre en évidence ses dysfonctionnements ;
- dégager les problématiques majeurs du secteur avec ses forces et ses faiblesses ainsi que ses opportunités et menaces ;
- proposer les ajustements nécessaires au regard des défis et enjeux actuels.

B) Axes d'évolution du commerce dans le monde

Ce volet vise à situer le commerce du Togo dans le contexte général de l'évolution du commerce mondial.

L'étude s'attachera à rappeler les grandes tendances d'évolution du commerce dans le monde, en Afrique et dans la sous-région, les implications pour le Togo des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce et celles résultant de l'appartenance à l'Accord de Partenariat de Cotonou ACP-UE, aux Organisations Régionales (CEDEAO, UEMOA, UA) et de son adhésion aux accords multilatéraux, bilatéraux, régionaux et autres accords et arrangements notamment les APE.

C) Positionnement, Opportunités et Capacités de développement pour le Commerce du Togo

L'objectif de ce volet est de concevoir un ou plusieurs scénarii stratégiques de développement des échanges en rapport avec les caractéristiques socio-économiques du Togo et de l'évolution du contexte international précédemment mis en évidence, et en harmonie avec les engagements pris dans le cadre des accords et traités internationaux et régionaux auxquels le Togo a souscrit.

D) Axes de développement du commerce du Togo et plan d'action

Ce volet vise à inventorier les mesures de mise en œuvre de la politique générale, précédemment évoquée, dans les divers domaines du secteur et d'apprécier leurs incidences socio-économiques, notamment en matière d'emploi.

Sur la base des mesures préconisées, le consultant établira un plan d'action qui indique de façon claire :

- les objectifs à atteindre ;
- les stratégies retenues ;
- les projets et programmes pour atteindre les objectifs fixés ;
- les indicateurs de réalisation ;
- le coût des projets et programmes ;
- le chronogramme de mise en œuvre
- Le cadre logique.

III. La durée de la mission sera de 66 jours ouvrés.

IV. Le Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Consommation Locale à travers la Cellule d'Exécution du Projet invite les consultants (cabinets) à manifester leur intérêt (original + une copie) en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables (attestation de bonne fin d'exécution), disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : **10 points** ;

En rapport à ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuve) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités.

- Les qualifications du candidat dans le domaine d'élaboration de politiques de façon générale au cours des dix (10) dernières années : **25 points** ;
- Les références du candidat concernant l'exécution des missions d'élaboration de politiques nationales de développement du commerce ou de missions similaires sur les dix (10) dernières années : **45 points** ;

Pour ces critères, les candidats doivent fournir au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution des missions différentes réalisées. Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

- L'organisation technique et managériale du cabinet : **10 points** ;

Les candidats doivent fournir une présentation claire de leur organisation (organigramme à l'appui) managériale, matérielle et financières.

- Les qualifications générales et le nombre de personnel professionnel permanent du cabinet : **10 points** ;
- Afin d'apprécier la qualification du personnel, les candidats fourniront les copies des diplômes d'au moins deux (04) employés permanents.

V. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et procédures

pour l'utilisation des Consultants » selon le code des marchés publics du Togo.

- VI. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures, heure GMT.
- VII. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **31 Août 2021 à 17 heures** et porter expressément la mention : « **Mise à jour de la Politique National de Développement du Commerce (PNDC)** ».
- VIII. Une liste restreinte de 3 à 6 Cabinets sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément au code des marchés publics du Togo pour l'utilisation de consultants. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte.

**Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation
Locale**

Place des Martyrs, Quartier Administratif

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics

Adresse Postale BP : 191, Lomé-Togo

Téléphone (228) 22 22 56 15

Fax (228) 22 21 05 72

E-mail : cir_smocir@yahoo.fr

**La Personne Responsable
des Marchés Publics**

Talime ABE